

NOTICE DESCRIPTIVE DE LA MOTOCYCLETTE FANTICMOTOR TYPE FANTIC 350

Marque: FANTICMOTOR

Type: FANTIC 350

Genre: Motocyclette

Poids total autorisé en charge: 260 Kg

Nombre de places assises (y compris le conducteur): 1 ou 2, selon équipement.

Nom et adresse du Constructeur: FANTICMOTOR - Barzago - ITALIE

Nom et adresse du représentant accrédité: J. HRUSZOWSKI - STE D.I.P. IMPORTATION 75-77 Rue des Forges 13010 MARSEILLE

I - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues: 2

Roue motrice: roue AR.

Pneumatiques: AV. 2,75 x 21 P.R. similaire
AR. 4,00 x 18 P.R.

Constitution du cadre: du type tubulaire forme double berceau avec bras oscillant, fourche avant télescopique, amortisseurs hydrauliques. Emplacement et disposition du moteur: dans la partie centrale du cadre, incliné de 15° vers l'avant.

II - DIMENSIONS ET POIDS DU VEHICULE

Longueur hors-tout	2000 mm	
Largeur hors-tout	820 mm	selon réglage
Hauteur hors-tout	1130 mm	sans rétroviseur
Empattement	1320 mm	
Garde au sol	330 mm	
Porte-à-faux AV.	340 mm	
AR.	340 mm	
Poids du véhicule en ordre de marche, avec outillage	87 Kg	
Poids total autorisé, en charge	260 Kg	
Répartition du poids à vide sous roue AV.	40,5 Kg	
AR.	46,5 Kg	
Poids maximum autorisé sous les roues AV.	120 Kg	
AR.	140 Kg	

III - MOTEUR

Marque: FANTICMOTOR

Type: FANTIC 350, à explosion

Cycle: 2 temps

Nombre et disposition des cylindres: 1, incliné de 15° vers l'avant

Position sur le cadre: dans la partie centrale du cadre.

Alésage: 62 mm

Course: 52 mm

Cylindrée: 156,99 cm³

Rapport volumétrique de compression: 12 à 1

Mode de refroidissement: par air

Filter à air

Marque: FANTICMOTOR

Type: FM 350 DGM 36189 S, cartouche filtrante isolée dans une chambre de tranquillisation placée sous la selle du véhicule.

Alimentation

Description des tubulures d'admission et de leurs accessoires:

1 pipe d'admission en aluminium moulé de 20 intérieur 24,5 x 12 avec chanfrein d'entrée à 25° relie le carburateur au cylindre. Un tube souple relie le carburateur au filtre à air.

Alimentation en carburant: 1 carburateur

Marque: DELL'ORTO

Type: PHBL 25 BS

Réservoir: fixé au cadre, contenance: 4,4 l

Carburant: mélange essence + huile 2 temps à 2%

Distribution

Description: gaz admis dans le carter-pompe et chassés par les conduits de transfert vers la chambre de combustion.

Allumage

Description: par volant magnétique placé en bout d'arbre de vilebrequin. Antiparasitage conforme aux prescriptions de l'arrêté Ministériel du 21.04.69.

Dispositif d'échappement

Description et emplacement, référence de marque et type de ce marquage: emplacement constitué d'un pot d'échappement fixé au cylindre et d'un silencieux d'échappement se trouvant sur le côté gauche arrière du véhicule.

La référence



FANTICMOTOR

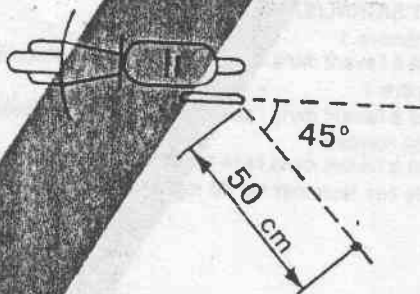
FM 250 DGM 32839 S + FM 350 DGM 36189 S

est matricée sur le corps du pot d'échappement et du silencieux d'échappement.

NIVEAU SONORE GENERAL: 78 dBA mesuré dans les conditions prévues par l'Arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 16.09.77) au régime de 3375 tours/mn sur le 3ème rapport de la boîte de vitesses à l'entrée de la zone de mesure.

NIVEAU SONORE AU POINT FIXE: 84,5 mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 14 avril 1975 au régime de 3375 tours/mn et dans la configuration reproduite par le croquis ci-dessous.

Position du microphone



Renseignements additionnels

Gratissage:

Partie thermique: mélange essence + huile 2 temps à 2%

Quantité d'huile moteur:

Boîte de vitesses: 1100 cm³

Alimentation électrique du véhicule: par volant magnétique et bobine basse tension incorporée.

Voltage: 6 V.

Performances du moteur

Vitesse de rotation maximale 6500 tours par minute.

Vitesse de rotation correspondant au régime de couple maximum: 2750 tours par minute

Couple maximum: 12,7 mdaN (DIN)

Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maximum: 4500 tours par minute

Puissance maximum: 5,51 kW (DIN)

Puissance administrative: 2 CV

IV - TRANSMISSION

Embrayage: à disque multiples (5) à bain d'huile

Boîte à vitesses: à 6 rapports, commandées par pédale de sélecteur au pied (gauche)

Transmission moteur-boîte:

rapport Z = 23/65 = 2,826 à 1

Transmission boîte-roue AR: Z 16/53 rapport 3,312 à 1

Combinaison des vitesses:

	Rapport de boîte	Démultiplication finale
1ère vitesse Z = 10/33	rapport 3,300 à 1	rapport 30,89 à 1
2ème vitesse Z = 12/30	rapport 2,500 à 1	rapport 23,40 à 1
3ème vitesse Z = 15/28	rapport 1,866 à 1	rapport 17,47 à 1
4ème vitesse Z = 18/25	rapport 1,388 à 1	rapport 13,00 à 1
5ème vitesse Z = 21/21	rapport 1 à 1	rapport 9,36 à 1
6ème vitesse Z = 24/18	rapport 0,750 à 1	rapport 7,02 à 1

A l'arrière: pneumatique de 4,00 x 18 d'un développement de 2,032 m sous charge au régime de 1000 tours/mn, la vitesse du véhicule est de:

en 1ère vitesse	3,94 km/h environ
en 2ème vitesse	5,21 km/h environ
en 3ème vitesse	6,98 km/h environ
en 4ème vitesse	9,38 km/h environ
en 5ème vitesse	13,02 km/h environ
en 6ème vitesse	17,37 km/h environ

Au régime de puissance maximum de 4500 tr/mn, en 6ème vitesse, la vitesse théorique est de 78,1 km/h environ.

— mode de mise en marche: par Kick - starter au pied droit.

V - SUSPENSION

Suspension AV: Fourche télescopique hydraulique: Course 175 mm

Suspension AR: 2 amortisseurs hydrauliques: Course 110 mm

VI - DISPOSITIF DE FREINAGE

La machine est munie de 2 freins indépendants agissant sur la roue avant et la roue arrière.

Frein avant: à tambour de Ø 125 mm commandé par un levier au guidon (côté droit) et transmission flexible.

Surface active: 6192 mm².

Frein arrière: à tambour de Ø 125 mm commandé par une pédale au pied (côté droit) et tringlerie rigide.

Surface active: 6192 mm².

VII - CARROSSERIE

Nature: motocyclette

Description: solo

Nombre de places assises (y compris le conducteur): 1 ou 2 selon équipement.

VIII - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

— Feux de position: nombre 1
emplacement: placé à l'avant dans l'axe longitudinal du véhicule.

— Feux de route: nombre 1
emplacement: placé à l'avant dans l'axe longitudinal du véhicule.

— Feux de croisement: nombre 1
emplacement: placé à l'avant dans l'axe longitudinal du véhicule.

— Mode de réglage de ces feux: par vis de réglage.

- Feux rouges AR: nombre 1
emplacement: placé à l'arrière dans l'axe longitudinal du véhicule.
- Signaux de freinage: nombre 1
emplacement: placé à l'arrière dans l'axe longitudinal du véhicule.
- Dispositif réfléchissant: nombre 1
emplacement: placé à l'arrière dans l'axe longitudinal du véhicule.
- Eclairage de plaque d'immatriculation AR: nombre 1
emplacement: au dessus de la plaque d'immatriculation.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16.07.54 (modifié le 22.03.76).

IX - DIVERS

Le véhicule est équipé d'un avertisseur sonore agréé.

Un indicateur de vitesse est fixé sur la fourche, côté droit.

Un rétroviseur est placé sur le guidon, côté gauche du véhicule, conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 20.11.69 (modifié le 26.06.70).

Plaque et inscriptions réglementaires:

La plaque métallique du constructeur comporte le nom du constructeur, le type du véhicule, sa cylindrée, le numéro de série se trouve fixée sur la colonne de direction.

Le type et le numéro dans la série du type sont en outre frappés à froid sur l'avant du cadre et encadrés du poinçon du constructeur. Le numéro dans la série du type commence au n°. 0001001.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, Jean HRUSZOWSKI Sté D.I.P. 75/77 rue des Forges, 13010 MARSEILLE, représentant accrédité en FRANCE de FANTICMOTOR, constructeur certifiés:

A) Que le véhicule:

Genre	Motocyclette
Marque	FANTICMOTOR
Type	FANTIC 350
N. de série
Source d'énergie	Essence + huile 2% (ND)
Cylindrée	156,99 cm ³
Puissance administrative	2 CV
Carrosserie	Solo
Nombre de places (y compris le conducteur)*	1-2
Charge utile	173 Kg
Poids en ordre de marche	87 Kg
Poids en total autorisé en charge	260 Kg

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

B) Que ce véhicule sort de nos magasins le:

Pour être livré à:

.....
Fait à MARSEILLE le

*Barrer le mention inutile.

J. HRUSZOWSKI

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur dûment accrédité les 30 Août 1979, que le véhicule n. 0001001 à moteur n. 0001001 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série, FANTICMOTOR, type FANTIC 350, répond à la définition du vélomoteur de l'article R. 169 et satisfait aux prescriptions des articles R. 170 et R. 172 à R. 183 en ce qui concerne, pour l'article R. 182, l'application de l'article R. 97 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application (compte tenu des accords de réciprocité franco- italiens).

MARSEILLE, le 12 Septembre 1979
L'Ingénieur des T. P. E. (Mines)

C. MESLET

Vu
MARSEILLE, le 13 Septembre 1979
Pour l'Ingénieur des Mines
L'Ingénieur des T. P. E. (Mines) délégué,

JL. LABAUNE

Vu et Approuvé enregistré sous le n. 443 RT
MARSEILLE, le 13 Septembre 1979
Pour l'ingénieur en Chef des Mines
Par Délégation L'ingénieur des T.P.E. (Mines)

H. KRAL